Informations de base

1994/0903(CNS) CNS - Procédure de consultation Règlement	Procédure caduque ou retirée
Prix agricoles 1994/95: régime d'aide au coton **Subject** 3.10.06.05 Plantes textiles, coton	

Acteurs principaux

Conseil de l'Union européenne	

Evénements clés

Date	Evénement	Référence	Résumé
31/01/1994	Publication de la proposition législative	COM(1994)0010	Résumé
07/03/1994	Annonce en plénière de la saisine de la commission		
29/03/1994	Vote en commission		
19/04/1994	Débat en plénière		
21/11/1996	Fin de la procédure au Parlement		

Informations techniques

Référence de la procédure	1994/0903(CNS)
Type de procédure	CNS - Procédure de consultation
Sous-type de procédure	Note thématique
Instrument législatif	Règlement
Base juridique	Traité CE (avant Amsterdam) E 000
État de la procédure	Procédure caduque ou retirée

Portail de documentation

Parlement Européen

Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Rapport déposé de la commission, 1ère lecture/lecture unique		A3-0197/1994 JO C 128 09.05.1994, p. 0009	29/03/1994	
Texte adopté du Parlement, 1ère lecture/lecture unique		T3-0266/1994 JO C 128 09.05.1994, p. 0247-0274	21/04/1994	

Commission Européenne

Type de document	Référence	Date	Résumé
Document de base législatif	COM(1994)0010	31/01/1994	Résumé

Autres Institutions et organes

Institution/organe	Type de document	Référence	Date	Résumé
EESC	Comité économique et social: avis, rapport	CES0388/1994 JO C 148 30.05.1994, p. 0049	24/03/1994	

Informations complémentaires		
Source	**Document**	**Date**
Commission européenne	EUR-Lex	

Prix agricoles 1994/95: régime d'aide au coton

1994/0903(CNS) - 31/01/1994 - Document de base législatif

PRIX AGRICOLES 1994/95: Il est proposé de diminuer les majorations mensuelles pour le riz à un montant de 1.88 ECUS/t/mois - au lieu de 2.07 ECUS lors de la campagne précédente - pour le prix d'intervention, et à 2.35 ECUS/t/mois pour le prix indicatif - contre 2.58 ECUS -. En effet, si les taux d'intérêt à payer pour les frais de stockage ont diminué, les frais de financement sont plus élevés à cause du prix garanti qui, en plus, ne subit pas de baisse, contrairement aux céréales.